

En bref

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 1002

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

remplies, il est discutable qu'elles soient financées par les PTT, qui ne peuvent les facturer à leur juste prix mais qui sont priés par ailleurs de gérer leur entreprise selon les lois du marché. Prenons le cas des cars postaux. Ils ont entraîné, l'année dernière, une perte de 112 millions, qui ne font l'objet d'aucun débat sur leur utilité (unanimentement reconnue), sur leur gestion ou sur leur développement. Et la Confédération ne peut évidemment dicter la politique de ce qu'elle ne finance pas... Les relations avec les CFF sont sur ce point plus claires: ils sont indemnisés pour toutes les prestations qu'ils fournissent sur commande et qui ne sont pas rentables, le maintien d'un train par heure sur les lignes régionales à faible fréquentation par exemple.

Aide à la presse ou aide à la pub?

L'aide à la presse est encore plus discutable par la manière dont elle est accordée. Elle a coûté en 1989 226 millions de francs, les tarifs de transport des journaux ne couvrant que 45% des frais occasionnés. Cette couverture est en fait plutôt meilleure que celle des années précédentes, mais c'est l'augmentation des pages publicitaires et du nombre de journaux et de périodiques expédiés qui fait dangereusement croître le montant

de l'aide en prestations offertes par les PTT. Dans la mesure où la plupart des journaux sont composés pour moitié au moins de publicité, l'aide à la presse se transforme partiellement en une «aide à la pub». Et comme de surcroît de nombreuses entreprises de presse font du bénéfice et distribuent des dividendes, l'Etat subventionne une activité commerciale plus que rentable.

Si le principe d'une aide à la presse reste valable, les modalités de sa distribution devraient être revues, pour encourager une véritable diversité. Il serait par exemple imaginable que, sur la base de la proportion moyenne des annonces contenues dans un journal, seul le poids de la partie rédactionnelle bénéficie d'un tarif réduit. C'est hélas juste le contraire que font les PTT! Pour l'instant en effet, lorsqu'une brochure ou un prospectus est encarté dans un journal, son transport est facturé au tarif des imprimés. Il bénéficiera aussi depuis l'année prochaine du tarif réduit du journal dans lequel il est inséré...

Jean Clivaz, membre de la direction des PTT, déclarait pourtant lors d'une conférence de presse tenue le 17 mai: «*Les conditions actuelles d'admission et le perfectionnement des techniques d'impression font qu'un nombre croissant de publications bénéficient du tarif de faveur accordé aux journaux, sans pour autant que les critères déterminants pour l'octroi de l'aide à la presse soient pris en considération. C'est pourquoi nous avons mis au point, avec le con-*

cours de l'Association suisse des éditeurs de journaux et de périodiques, un modèle de tarification axé sur la fréquence de parution.» Dans les faits, ce ciblage ne tiendra pas mieux compte des «conditions d'octroi de l'aide à la presse», mais épargnera partiellement les quotidiens et dans une moindre mesure les hebdomadaires.

Les deux cents et quelques millions que coûtent le transport des journaux aux PTT chaque année continueront donc d'être répartis de manière inéquitable, les grands groupes de presse distribuant davantage de publicité que d'articles en profitent largement alors que les petits se répartiront les miettes restantes... Morale de l'histoire: ce sont les titres qui n'hésitent pas à donner des leçons de libéralisme à leurs lecteurs qui profitent le plus de cette «générosité» des PTT. ■

EN BREF

Le mur de Berlin est tombé. Mais qui, à part *Sky News* récemment, parle des murs de Belfast construits pour séparer les communautés protestantes et catholiques?

La déduction autorisée pour contributions aux partis politiques sera portée à Zurich de 2000 à 2300 ou 2400 francs pour les couples et sera aussi adaptée dans une même proportion pour les autres contribuables.

Des représentants des partis du centre et de la gauche bernoise ont eu un entretien sur une collaboration possible; c'était dans le cadre d'une assemblée des délégués du parti socialiste de la ville de Berne.

Une étude du *New York Times* évalue le marché mondial de la traduction à 60 milliards de francs par année dont 40% pour la seule Europe.

Un seul des huit groupes parlementaires du Grand Conseil zurichois est présidé par une femme.

Les électeurs d'Interlaken ont décidé de renoncer à l'édition, tous les quatre ans, du registre des impôts. Cette publication avait été décidée en 1956, mais la dernière livraison n'avait été vendue qu'à 350 exemplaires

Impôt transparent et impôt camouflé

